

# Faim et Développement Solidarité\*

**Faim et Développement Solidarité\* est un FCP obligataire qui, dans le cadre d'une gestion prudente, combine investissements solidaires et gestion socialement responsable.**



## \* Préambule

Faim et Développement Solidarité\* est un compartiment du FCP Faim et Développement. C'est un fonds nourricier de Confiance Solidaire : les stratégies d'investissement décrites dans cette fiche sont celles du fonds maître. Il a pour particularité d'être un fonds de partage.

## Faim et Développement Solidarité en bref...

- Un fonds obligataire de court terme
- Une logique de don : une fraction de la performance annuelle est reversée à l'organisme bénéficiaire choisi par le porteur
- Une logique de soutien : financer des acteurs de l'économie solidaire
- Une logique d'influence : sélectionner les entreprises les plus performantes d'un point de vue Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

## Une gestion engagée

L'investissement dans des entreprises solidaires donne du sens à votre épargne et aider à financer des projets concrets. Le fonds\* détient entre 5 et 10 % de titres d'entreprises solidaires non cotées à forte vocation sociale et/ou environnementale. Une trentaine d'investissements directs et indirects dans des entreprises solidaires sont réalisés.

Cet OPC vous permet de reverser une partie des revenus distribuables à l'association bénéficiaire de votre choix. En fonction de vos convictions, vous pouvez aider l'une des huit associations sélectionnées dans son action au quotidien. Le don permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chacun et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Faim et Développement Solidarité intègre, au-delà de l'analyse financière, une analyse des pratiques ESG des émetteurs. Cette gestion permet d'encourager les entreprises à progresser dans la prise en compte de ces enjeux et d'approfondir la connaissance des investissements pour une meilleure maîtrise des risques.

## Une gestion prudente qui donne du sens à vos placements

Le FCP\* est géré selon une approche prudente. Le processus de gestion repose sur les anticipations en matière de perspectives macroéconomiques et de dynamique des taux d'intérêt.

Le fonds est investi dans des obligations de faible maturité d'émetteurs privés de qualité ou en emprunts d'État, exclusivement de la zone Euro, sélectionnés selon le processus PRISME.

**Un placement qui permet, depuis 40 ans, d'ajouter votre pierre à la construction d'une société plus solidaire.**

**Rodolphe COURVASIER**

Gérant obligataire



\*\* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section « Principaux risques » du Prospectus. Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du FCP ou du gestionnaire.

# Processus d'investissement

## 01 Sélection de l'univers d'investissement

Univers initial : valeurs de la zone Euro

Processus PRISME :

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et selon la note PRISME ;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides, huile de palme) et des paradis fiscaux ;
- Gestion des sociétés controversées.

## 02 Évaluation des émetteurs

Critères d'appréciation

- Analyse financière pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : recherche, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management...
- Analyse des émetteurs solidaires : secteur d'activité et concurrence ; organisation et management ; situation financière ; utilité sociale et environnementale.

## 03 Construction du portefeuille

Elle dépend de la note fondamentale et de la note PRISME.



### Agir

En 40 ans, les trois compartiments de Faim et Développement ont permis de collecter près de 27 millions d'euros de dons, au bénéfice notamment de la SIDF, filiale du CCFD-Terre Solidaire. Cette association propose un appui financier et technique à des structures financières de proximité offrant des services financiers aux populations exclues des circuits bancaires traditionnels.



### Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul, se reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr).

### Avantages

- Le 1<sup>er</sup> fonds de partage créé en France
- Un fonds triplement engagé : de partage, solidaire et ISR
- Le Groupe Crédit Coopératif, pionnier & leader de l'épargne solidaire

### Inconvénients et risques

- Risque de perte en capital, gestion discrétionnaire
- Risques de taux, contrepartie, gestion des garanties, durabilité
- Risque lié aux investissements solidaires, crédit
- Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Bénéficiaires du partage : AGIR abcd, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), La Cimade, Comité Français de Solidarité Internationale (CFSI), Communauté du Chemin Neuf, Frères des hommes, Terre des Hommes

### Caractéristiques

Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Code ISIN : FR0007052154

Forme juridique : FIA de droit français

Classification SFDR : Article 8. Ce fonds promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

Dépositaire/Conserveur : Caceis Bank France

Valorisateur : Caceis Fund Administration

Société de gestion : Ecofi

Date de création : 8 novembre 1983

Devise de valorisation : Euro

Zone géographique : Zone Euro et/ou OCDE

Indice de référence : CSTR + 0,30 %

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque mercredi avant 17h00 et exécutés à cours inconnu - Règlement J+1

Valeur initiale de la part : 152,45 euros

Frais de gestion directs : Néant

Frais de gestion indirects : 0,60 % (TTC maximum) de l'actif net

Commissions de souscription/rachat : Néant

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr). Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

GROUPE  
CRÉDIT COOPÉRATIF

